

L'association VRAC Lyon Métropole favorise l'accès à des produits alimentaires et d'hygiène de qualité à des prix accessibles dans les quartiers prioritaires de la politique de la Ville et les Universités. Grâce à un fond national d'aide alimentaire, VRAC a fait évoluer son modèle en 2023 en créant une tarification sociale qui a permis d'élargir son action aux personnes en situation de précarité économique ou sociale.

Les produits VRAC sont vendus à prix coûtant producteur sur lequel s'applique 3 tarifications en fonction des ressources de chacun.e :

LE TARIF <b>COUP DE POUCE</b>	LE TARIF <b>QUARTIER/ETUDIANT</b>	LE TARIF <b>HORS QUARTIER</b>
<p>Pour toute personne en situation de précarité alimentaire.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Sur prescription d'un travailleur social diplômé d'état (assistant-e social-e, CESF...)</li> <li>• Pour les étudiant-es : sur présentation d'un justificatif de bourse sur critères sociaux</li> <li>• Sur prescription d'un travailleur social ayant accès au budget individuel de l'adhérent-e</li> </ul>	<p>Pour toute personne dont la situation économique rend difficile l'accès à une alimentation de qualité.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Habitant-es d'un quartier politique de la ville (QPV et QPM) et/ou d'un logement social</li> <li>• étudiant-es</li> <li>• bénéficiaires de minimas sociaux (RSA, AAH, ASPA, ASS, ASI, ADA, RSO)</li> <li>• services civiques</li> </ul>	<p>Pour les personnes résidant ou travaillant dans la commune d'un groupement mais qui ne répond pas aux critères précédents.</p>
<p><b>Jusqu'à - 50%</b> par rapport au prix producteur</p> <p>ADHÉSION À PARTIR DE 1€/AN</p>	<p><b>Jusqu'à - 10%</b> par rapport au prix producteur</p> <p>ADHÉSION À PARTIR DE 1€/AN</p>	<p><b>+ 10%</b> par rapport au prix producteur</p> <p>ADHÉSION À PARTIR DE 20€/AN</p>

Comment faire bénéficier de la tarification sociale « coup de pouce » ?

- ✓ Envoyer un mail avec le nom, prénom, adresse postale, adresse mail, téléphone de la personne orientée à la personne référente du groupement de votre territoire.
- ✓ Le message précise que la personne orientée « ne dispose pas d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels ».
- ✓ La prescription est valable pour l'année en cours sauf précision du travailleur social et à renouveler chaque année en janvier (septembre pour les étudiants) suite à un rendez-vous individuel.

Référentiel à destination des personnes qui dirigent des tarifs « coup de pouce » :

- L'évaluation doit permettre de répondre à la question suivante : « la personne orientée dispose-t-elle d'un accès garanti à une alimentation suffisante et de qualité dans le respect de ses préférences alimentaires et de ses besoins nutritionnels ? ».
- À titre indicatif, les personnes bénéficiant des minima sociaux peuvent être éligibles à la tarification sociale « coup de pouce » si leur situation répond à la question ci-dessus (RSA, AAH, ASPA, ASS, ASI, ADA, RSO, Services Civiques etc.).
- À titre indicatif, les personnes ayant moins de 3.85€/jours/personnes\* pour se nourrir peuvent être éligibles à la tarification sociale « coup de pouce » de VRAC.

\* source INRAE Nicole Darmon